

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le 12/11/2025

ID : 048-200069268-20251030-D25_086-DE



FEUILLE DE ROUTE FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN

30 octobre 2025



1. Introduction

1.1. Contexte national

La transition numérique constitue aujourd'hui un enjeu majeur dans la transformation de la société française. Si elle offre de formidables opportunités pour développer des outils au service de tous, elle s'accompagne également de défis considérables, notamment en matière d'appropriation des nouvelles technologies par l'ensemble de la population. La dématérialisation s'élargit et la dépendance au numérique de la population a été plus que jamais confirmée ces dernières années : réseaux sociaux, accès à l'information, démarches administratives, travail et recherche d'emploi, éducation, achats en ligne, services bancaires, déplacements, accès aux soins médicaux... Une grande partie de nos usages passent désormais par le numérique.

Or en France, les inégalités d'accès et d'usages numériques, couramment appelées fractures numériques, restent marquées. En France, environ 13 millions de personnes rencontrent des difficultés avec le numérique, élargissant également une fracture sociale. La lutte contre ce nouvel espace d'exclusion induit une nécessité impérieuse d'accompagnement et de médiation pour garantir une inclusion numérique efficace.

Face à ces enjeux, l'Etat français a entrepris diverses initiatives pour réduire les fractures, en lançant en 2017 la Stratégie nationale pour un numérique inclusif, fruit d'une concertation partenariale avec l'ensemble des acteurs publics et de la société civile concernés. Cinq ans après, en s'appuyant sur les attentes et préconisations formulées à l'occasion de ces consultations, une feuille de route stratégique nationale pour la période 2023-2027 a été produite. Baptisée « France Numérique Ensemble », elle est structurée autour de 4 axes et 16 engagements :

Axe 1	Territorialiser la politique d'inclusion numérique et accompagner les acteurs locaux par la mobilisation d'un fonds d'ingénierie dédié
Axe 2	Déployer une gamme d'outils numériques accessibles à tous les médiateurs numériques pour assurer un développement des compétences tout au long de la vie
Axe 3	Soutenir les acteurs du secteur dans leurs travaux de structuration de la filière professionnelle et renforcer l'adéquation des formations aux réalités opérationnelles
Axe 4	Collecter selon la logique du dites-le-nous une fois et partager des données structurées pour mieux adapter, au fil de l'eau, la politique d'inclusion numérique aux réalités locales et nationales

Cette feuille de route doit permettre, d'ici à 2027, d'atteindre les objectifs suivants : 8 millions de personnes accompagnées, 25 000 lieux d'inclusion numérique, 20 000 aidants numériques formés et 2 millions d'équipements informatiques reconditionnés accessibles aux ménages les plus modestes. Dans le cadre de l'axe 1, les institutions territoriales sont amenées à s'approprier le sujet et à formaliser une stratégie d'inclusion numérique locale.

1.2. Le contexte départemental

La Lozère se caractérise par sa forte ruralité, sa faible densité de population et l'éloignement de ses habitants des grands centres urbains. Ces spécificités territoriales en font un terrain d'expérimentation privilégié pour les politiques d'inclusion numérique, les enjeux de fracture numérique y étant particulièrement prégnants.

Conscient de ces défis, le département a développé une approche volontariste en matière d'inclusion numérique. Une feuille de route départementale France Numérique Ensemble a été élaborée, structurée autour de trois axes prioritaires qui guident l'action publique locale :

Accompagner et autonomiser les citoyens dans leurs usages du numérique :

1. Structurer une boucle de reconditionnement local de matériel informatique destiné à des publics prioritaires
2. Valoriser les compétences numériques des demandeurs d'emploi
3. Accompagnement des ressortissants de la CCSS vers la création de leur compte CAF et AMELI
4. Parentalité : accompagnement aux outils numériques scolaires

Fédérer et soutenir les acteurs de l'inclusion numérique :

5. Structurer et élargir le réseau des médiateurs numériques
6. Promouvoir et développer le dispositif « Conseillers numériques »
7. Accompagnement des bénévoles associatifs dans leurs usages du numérique avec le réseau Guid'Asso
8. Contribution au réseau régional de l'inclusion numérique RhinOcc
9. Formation Aidants numériques / Aidants connect
10. Organisation d'un NEC local
11. Mutualisation d'une certification Qualiopi pour les tiers-lieux

Évaluer et financer l'inclusion numérique :

12. Évaluation de l'impact social des dispositifs de l'inclusion numérique
13. Création d'un diagnostic des usages du numérique harmonisé pour les acteurs de l'accompagnement
14. Veille et recherche active des cofinancements et ingénierie financière

Cette dynamique départementale constitue un cadre de référence et de soutien pour les initiatives locales, offrant aux territoires comme la CCALCT des opportunités de cofinancement et d'accompagnement technique.

1.3. La Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn : un territoire emblématique des enjeux ruraux

Territoire rural et culturel, la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn s'étend de l'Aubrac aux Gorges du Tarn en passant par la Vallée du Lot et le Causse de Sauveterre. Composée de 15 communes, elle présente toutes les caractéristiques

des territoires ruraux de moyenne montagne : faible densité de population, éloignement des services et contraintes de mobilité liées à l'absence de transports en commun.

Cette géographie particulière, conjuguée au vieillissement démographique, rend particulièrement aigus les enjeux d'inclusion numérique face à la dématérialisation croissante des services publics et privés. Ces spécificités en font un territoire pertinent pour le développement et l'adaptation de solutions d'inclusion numérique en milieu rural.

2. Méthode d'élaboration de la feuille de route

2.1. Politique d'inclusion numérique sur le territoire de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn

Jusqu'à présent, la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn ne disposait pas d'une politique structurée et formalisée en matière d'inclusion numérique. L'accompagnement des habitants dans leurs usages numériques s'est développé de manière progressive et pragmatique, principalement à travers les dispositifs nationaux déployés sur le territoire : deux France Services (La Canourgue et Massegros Causses Gorges) et un conseiller numérique basé à La Canourgue.

Cette approche, bien qu'efficace localement, présente des limites en termes de coordination territoriale, de couverture géographique et de pérennité des dispositifs. L'accélération de la dématérialisation des services publics et les besoins croissants exprimés par la population, notamment les seniors qui représentent une part importante des habitants, appellent une structuration plus ambitieuse de l'action publique locale.

L'élaboration de cette feuille de route France Numérique Ensemble marque la volonté de la CCALCT de passer d'une approche opportuniste à une véritable politique territoriale d'inclusion numérique, coordonnée et pérenne, adaptée aux spécificités du territoire rural.

L'objectif de cette feuille de route est de s'inscrire en cohérence avec les orientations départementales tout en tenant compte des spécificités locales. Elle vise à décliner concrètement sur le territoire certains grands axes de la politique départementale, en s'appuyant sur les dispositifs existants et en développant des réponses adaptées aux besoins identifiés.

2.2. Etapes de l'élaboration de la feuille de route

La feuille de route a été construite sur la base d'une étude réalisée par le cabinet d'études IDATE et structurée autour de trois phases.

La première phase consistait en un diagnostic territorial de l'inclusion numérique avec les parties prenantes, permettant d'identifier les offres d'accompagnement existantes

sur le territoire, les acteurs mobilisés et leur structuration, les besoins des publics et les enjeux prioritaires. Ce diagnostic a été effectué par le biais d'une campagne d'entretiens individuels auprès des acteurs principaux du territoire.

La deuxième phase d'atelier de co-construction avec les parties prenantes du territoire a permis de faire émerger des axes stratégiques pour l'inclusion numérique territoriale, en favorisant les échanges autour du maillage territorial, de la visibilité et attractivité, de la structuration et coordination de la filière.

La troisième phase portait sur l'élaboration et la rédaction de la feuille de route, sur la base de l'analyse du diagnostic et de l'atelier préalablement mené, sur le format du modèle de la feuille de route France Numérique Ensemble.

3. Synthèse du diagnostic territorial

3.1. Etat des lieux des dispositifs pour l'inclusion numérique sur le territoire

3.1.1. Conseiller numérique



Un conseiller numérique

Un conseiller numérique de la commune de La Canourgue exerce sur le territoire de la CCALCT, dans les mêmes locaux que l'espace France Services de La Canourgue. En poste depuis 2021, il propose des accompagnements individuels et des ateliers de groupes. Son public est majoritairement composé de personnes seniors mais il accompagne également des scolaires, des étudiants, des professionnels... Ils viennent de La Canourgue mais également des autres communes, voire du département.

L'accompagnement individuel vise à l'autonomie des bénéficiaires dans les démarches administratives ou l'utilisation des outils numériques. Il détient l'habilitation Aidants Connect, qui lui permet en cas de besoins immédiats de réaliser les démarches pour le compte du bénéficiaire.

Les ateliers, composés au maximum de sept bénéficiaires sont des cours d'une heure et demie, ayant lieu toutes les semaines ou tous les quinze jours. Selon les semaines et les besoins des personnes, les thématiques et sujets abordés diffèrent. Il propose en outre des événements ponctuels sur une thématique.

La communication avec les autres conseillers numériques de Lozère semble très efficace. Il collabore également avec la France Services de La Canourgue avec qui il

partage les locaux, ainsi qu'avec les assistances sociales, les différentes administrations et associations du territoire.

Il parvient à atteindre les bénéficiaires en majorité par le bouche-à-oreille, et publie également dans les bulletins municipaux, dans la presse et le site internet de la commune.

Un bémol est à noter sur les déplacements qui pourraient être effectués par un poste de conseiller numérique et qui, dans le contexte, sont essentiels pour le public ne pouvant pas se déplacer. En effet, ses déplacements sont, en l'état, pris en charge par la commune pour les déplacements en son sein, mais celle-ci n'a pas la capacité de prendre en charge les déplacements sur les autres communes de la CCALCT. Il pourrait être pertinent que la CCALCT puisse pallier cette prise en charge afin de permettre au conseiller numérique de se déplacer sur l'ensemble du territoire ou de faciliter le déplacement des usagers.

3.1.2. France Services



France Services de la Canourgue

L'espace France Services de la Canourgue propose un panel d'accompagnements très divers, allant de la simple photocopie au montage d'un dossier de demande de carte d'identité, en passant par une déclaration CAF. Des ateliers sont également proposés (ateliers à thématiques par exemple sur le cyberharcèlement, cybersécurité, la déclaration d'impôts...), notamment en partenariat avec d'autres organisations telles que la Mission Locale. Le public est majoritairement senior.

Les partenariats avec les autres acteurs du territoire sont nombreux puisque la France Services accueille de multiples permanences :

- Mission locale,
- Médiateur,
- Espace jeune,
- Familles Actives,
- Chambre du Commerce et de l'Industrie,
- Présence Rurale 48,
- Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL),
- Centre Commune de la Sécurité Sociale (CCSS) de la Lozère branche Caisses d'Allocations Familiales (CAF)
- Addiction France
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF),
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

L'espace France Services souhaite d'ailleurs développer au maximum ces permanences avec les partenaires nationaux et vise à mettre en place d'autres ateliers.

Un manque de visibilité persiste quant à l'information sur les activités des différents partenaires du territoire. Cela peut constituer un frein au renvoi des bénéficiaires vers les dispositifs les plus adaptés. Pourtant, un livret départemental recensant les divers partenaires locaux existe et est régulièrement mis à jour par une animatrice départementale. Cet outil constitue une base solide, mais il gagnerait à être davantage diffusé et approprié par le personnel de terrain, afin de renforcer son rôle de référence et améliorer la coordination locale.

France Services de Massegros Causses Gorges

Tout comme la France Services de la Canourgue, celui de Massegros Causses Gorges propose un panel varié d'accompagnement. Il partage les locaux du relais postal, de la bibliothèque et l'usage de la station-service ce qui lui permet d'avoir une bonne visibilité auprès des usagers même s'il y a un manque de connaissance sur ce que France Services peut réaliser. Cette localisation conjointe bien qu'incitative à l'entrée, présente l'inconvénient de la promiscuité pour les usagers.

Le public est en majorité sénior mais, toujours due à son implantation conjointe avec notamment la bibliothèque, des plus jeunes viennent aussi.

L'organisation peut être complexe liée à la diversité des activités du lieu et à la gestion du personnel. Cela rend difficile l'organisation d'ateliers nécessitant une présence à l'accueil constante pendant les heures d'ouverture. Il y aurait potentiellement des projets à développer mais l'organisation du dispositif ne le permet pas en l'état.

3.1.3. Secrétaires de mairie

Les secrétaires de mairie, dans un tel milieu rural, sont les interlocuteurs privilégiés des administrés et parviennent à établir un lien de confiance avec eux.

Grâce à ce lien, les secrétaires sont régulièrement amenés à accompagner le public sur leurs démarches administratives et autres difficultés rencontrées sur le numérique. Les personnes en demande peuvent être des jeunes tout comme des seniors et les problématiques sont diverses (demandes CAF, problème de retraite...).

Chaque fois que cela est possible, les secrétaires renvoient l'administré vers les France Services, les autres institutions publiques et assistant social.

Cependant, il n'existe pas de lien formel entre les secrétaires de mairie et les France Services, et encore moins avec les autres acteurs de la médiation numérique. Il existe cependant un réseau départemental des secrétaires de mairie ainsi qu'un réseau intercommunal.

Par ailleurs, il serait souhaitable que l'habilitation Aidants Connect puisse être tenue par les communes, au-delà des secrétaires de mairie dont la tâche est déjà lourde et variée. La démarche a été lancée notamment par une des secrétaires de mairie. D'autres personnes ressources, habilitées, par commune, sur la base du volontariat, pourraient s'avérer une piste potentielle.

Cette habilitation serait pourtant essentielle pour garantir un cadre légal et sécurisé à l'accompagnement que les secrétaires de mairie offrent en pratique.

3.1.4. Associations

Association Familles actives (Espace de vie sociale)

Avec 300 familles adhérentes, l'association Familles actives est un espace de vie sociale développent des services et des activités à finalités sociales et éducatives. Les activités de Familles Actives ont lieu dans trois communes : Banassac-Canilhac, La Canourgue et Saint-Germain-du-Teil.

L'association est financée par la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de la Lozère via la Convention Territoriale Globale (CTG). Elle dispose d'un agrément assorti d'un projet social devant être renouvelé tous les quatre ans. Les missions déterminées pour l'association à ce jour sont :

- Agir au niveau de la parentalité ;
- Accueillir la population ;
- Accompagner les initiatives locales ;
- Accompagnement au numérique.

L'association a proposé pendant cinq ans des cours relatifs aux outils numériques par niveau dédié aux seniors (@Seniors), dispensés par un prestataire de services, moyennant une participation individuelle de 100 euros l'année. Une vingtaine de personnes ont bénéficié de ce dispositif.

Le dispositif s'est ensuite transformé et a été ouvert à tous (@Tous) car il y a une demande notamment pour les enfants, les personnes en emploi... Les cours sont collectifs avec cinq personnes au maximum. L'objectif souhaité est l'autonomie des personnes sur le numérique. Cinq postes sont mis à la disposition pour les bénéficiaires et ceux qui le souhaitent viennent avec leur propre matériel.

La baisse de l'inscription, liée au coût, a conduit à l'arrêt de la proposition à la rentrée 2025. L'association s'interroge sur les besoins de la population et les nouvelles réponses qu'elle pourrait apporter.

Il est également constaté une inquiétude grandissante sur les cyber-risques et en particulier pour les enfants. Les interventions (temps de discussion, débats...) menées par une intervenante au sein de l'espace de vie sociale sur ces sujets ont beaucoup de succès (par exemple, intervention récente sur la gestion du temps d'écran pour les familles).

3.2. Obstacles au bon déploiement de l'inclusion numérique

3.2.1. Mobilité

Le territoire de la CCALCT, caractérisé par une forte ruralité et une faible densité de population, est confronté à une problématique de mobilité particulièrement marquée.

L'offre de transports collectifs dans ces conditions, reste très limitée et souvent peu adaptée aux horaires et besoins des publics cibles de l'inclusion numérique (seniors, personnes isolées, jeunes sans permis, etc.).

Le transport à la demande déployé par la Région Occitanie constitue une solution partielle mais encore peu usitée. L'accès aux lieux d'accompagnement (France Services, conseiller numérique, ateliers en mairie ou en EVS) nécessite par conséquent l'usage d'un véhicule personnel, excluant de fait une partie de la population non mobile, en situation de précarité ou de dépendance.

3.2.2. Coordination entre acteurs de la médiation numérique

Le territoire dispose d'un tissu d'acteurs engagés dans l'accompagnement numérique des habitants (France Services, conseiller numérique, EVS, secrétaires de mairie, associations, travailleurs sociaux...). Chacun de ces acteurs a mis en place des formes de coordination à son échelle, souvent via des échanges directs, des répertoires de contacts ou une bonne connaissance des relais de proximité.

Cependant, cette coordination repose essentiellement sur des relations interpersonnelles ou informelles, et n'est pas encore structurée à l'échelle intercommunale. Il en résulte une connaissance partielle des offres existantes, des compétences spécifiques de chaque structure et des possibilités de renvoi des publics. En l'absence de base de données partagée ou de temps de rencontre formalisé :

- les orientations entre structures restent inégales,
- certains acteurs peuvent se sentir isolés ou peu visibles,
- les publics eux-mêmes peinent à s'y retrouver dans l'offre existante.

3.2.3. Un accès à une interface numérique

La digitalisation de la plupart des services reste un frein important pour une partie des habitants de la CCALCT. Si certains disposent d'un smartphone, cela ne suffit pas pour effectuer des démarches complexes ou suivre des ateliers de formation dans une problématique de lisibilité ou d'affichage. Le recours au smartphone, ou à la tablette, dans le meilleur des cas, ne peut parfois être la solution d'accès. A noter que les lycéens sont dotés d'un ordinateur portable par la Région Occitanie en entrée d'établissement.

La question des lieux proposant un accès ou une facilitation aux interfaces numériques se pose sur tout le territoire, tant dans la quantification et la localisation que dans la pertinence de l'usage. Des initiatives existent, comme la France Services de La Canourgue qui met à disposition un ordinateur avec webcam pour des démarches en autonomie ou des visioconférences. Mais ces dispositifs sont peu connus du grand public et restent parfois insuffisants pour répondre à la diversité des besoins (réalisation de CV, impressions, candidatures, démarches CAF ou CPAM, téléconsultation...).

3.2.1. La difficulté de toucher certains publics

Malgré la présence d'une offre d'accompagnement numérique sur le territoire, certains habitants restent peu touchés par les dispositifs existants. Ces publics, parfois qualifiés d'"invisibles", ne fréquentent pas spontanément les lieux d'accueil (France Services, EVS, conseiller numérique) et ne sont pas toujours identifiés par les structures.

Les relais locaux peinent à établir un lien durable avec ces personnes, en raison de freins multiples : méconnaissance des dispositifs, isolement, contraintes de mobilité, ou encore défiance vis-à-vis des institutions. Ce constat souligne la nécessité de renforcer les actions de repérage, de communication autour de ce dispositif et de médiation de proximité pour aller vers ces publics.

3.2.1. Des dispositifs encore fragiles en matière de financement et de pérennisation

L'écosystème local d'inclusion numérique repose largement sur des dispositifs temporaires ou dépendants de financements publics ponctuels. C'est notamment le cas du conseiller numérique de La Canourgue, dont le poste est aujourd'hui pris en charge par la commune avec un soutien dégressif de l'État dans le cadre de France Relance. Cette situation fragilise la visibilité et la continuité du service au-delà de septembre 2026.

En l'absence de perspectives pluriannuelles, il est difficile de planifier des actions à moyen terme, de maintenir une offre régulière, ou de fidéliser les publics. Cela crée un risque de découragement ou de démobilisation des acteurs et un essoufflement progressif des dynamiques locales.

4. Ambition et positionnement de la Communauté de Communes

4.1. Positionnement de l'intercommunalité sur l'inclusion numérique

4.1.1. Un rôle naturel de coordination territoriale

Par sa proximité avec les communes, sa connaissance fine des réalités locales et son lien avec des services de proximité comme France Services ou l'espace de vie sociale Familles Actives, la CCALCT dispose d'un positionnement privilégié pour assurer un rôle d'interface entre les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels. Elle constitue une échelle pertinente pour porter une dynamique transversale qui dépasse les logiques d'intervention isolées et favorise une meilleure couverture du territoire.

Ce positionnement est en cohérence avec l'ambition nationale de territorialiser les politiques d'inclusion numérique, formulée dans le cadre de France Numérique Ensemble (axe 1), ainsi qu'avec les orientations portées par le Département de la Lozère, dont elle constitue une des composantes géographiques majeures.

4.1.2. Une implication déjà amorcée sur le territoire

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes accompagne certaines dynamiques liées à l'inclusion numérique en lien avec la redynamisation de centre bourg (programme Petites villes de demain) et le rôle de relais du chef de projet entre commune et territoire. Cela passe notamment par son soutien au conseiller numérique en poste à La Canourgue et ses échanges réguliers avec les structures de médiation du territoire. Elle joue également un rôle de facilitateur entre les communes et les

partenaires institutionnels (CAF, Département, associations), ce qui lui confère une bonne lisibilité sur les besoins exprimés et les initiatives locales.

Les constats partagés lors du diagnostic – freins liés à la mobilité, coordination partielle entre acteurs, difficulté à toucher certains publics, besoins de formation des aidants – ont renforcé la volonté de la Communauté de communes de structurer une démarche proactive et coordonnée à l'échelle intercommunale.

4.1.3. Des enjeux clairs identifiés à l'échelle intercommunale

Ces constats ont permis de faire émerger plusieurs grands enjeux pour le territoire :

- garantir un accès équitable à l'accompagnement numérique malgré les contraintes de mobilité ;
- structurer une meilleure coordination entre les acteurs, aujourd'hui fondée sur des échanges informels ;
- renforcer l'accès au matériel informatique pour les publics fragiles ;
- aller vers les habitants les plus éloignés des dispositifs existants ;
- sécuriser et pérenniser les dispositifs locaux d'accompagnement, actuellement fragilisés par des financements temporaires.

Face à ces enjeux, la Communauté de communes entend jouer un rôle actif de structuration et de soutien, en s'appuyant sur les forces déjà présentes sur son territoire.

4.1.4. Une ambition affirmée pour coordonner et soutenir l'inclusion numérique

En s'engageant dans la démarche France Numérique Ensemble, la CCALCT souhaite renforcer son rôle d'accompagnateur en assurant une fonction d'animation, de coordination et de soutien à l'ensemble des acteurs concernés.

Elle entend notamment :

- structurer un cadre d'action lisible et opérationnel à travers cette feuille de route ;
- soutenir les porteurs de projet (communes, associations, France Services, etc.) dans la mise en œuvre des actions retenues ;
- faciliter l'accès à l'ingénierie, aux ressources mutualisées et aux cofinancements disponibles ;
- favoriser la création d'un réseau local actif des acteurs de l'inclusion numérique ;
- inscrire l'inclusion numérique comme levier transversal dans d'autres politiques à l'échelle de l'intercommunalité (jeunesse, lien social, emploi, mobilité, tiers-lieux...).

À travers cette implication, la Communauté de communes souhaite contribuer à un territoire plus solidaire, où chaque habitant, quel que soit son âge ou sa situation, peut accéder aux services numériques essentiels et développer son autonomie dans un environnement de confiance.

4.2. Gouvernance et pilotage de la feuille de route

Un Comité de Pilotage se réunira au minimum une fois par an. Il aura pour objet de réaliser le bilan des actions et de fixer les perspectives et actions pour l'année suivante. Ce COPIL se composera de la Communauté de Communes ainsi que les

représentants des acteurs locaux de médiation (centres sociaux, FS, **EVS**, associations, conseillers numériques du CIAS...).

Un Comité Technique sera également mis en place, avec pour objectif de suivre l'avancement des actions sur ses aspects opérationnels et d'agir pour la mise en œuvre des décisions prises par le COPIL en veillant à l'exécution correcte et efficace (mise en réseau, échanges, construction d'outils...). Ce COTECH se composera des acteurs de la médiation du territoire.

Enfin, des groupes de travail seront mis en place pour chaque action qui le nécessite (se référer aux fiches action pour l'identification des parties prenantes) et se réuniront autant que nécessaire pour la mise en œuvre des actions.

5. Priorités d'action

Sur la base du diagnostic réalisé, des ateliers et dans la continuité des orientations nationales et départementales, la Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn identifie trois axes prioritaires pour structurer son action en matière d'inclusion numérique.

Ces axes traduisent une volonté de mobiliser les ressources existantes, de soutenir les dynamiques locales et de jouer un rôle de coordination facilitatrice, sans mise en place de dispositifs lourds ou investissements massifs.

5.1. AXE 1 – Aller vers les publics et garantir un accompagnement de proximité

Au regard du diagnostic préalable, les actions suivantes ont pour objectif de répondre aux problématiques d'éloignement géographique et de faible mobilité sur le territoire, tout en améliorant l'accès des publics à l'accompagnement numérique, en lien avec les initiatives existantes.

Fiche Action n°1	Développer un dispositif pour permettre le déplacement des publics
Objectifs	• Faciliter l'accès aux services d'accompagnement numérique pour les publics en situation de fragilité de mobilité • Réduire les inégalités territoriales d'accès aux services France Services et aux agents habilités Aidants Connect
Description	La Communauté de Communes dispose depuis début 2025 d'un dispositif "Déplacement Santé Senior" destiné aux déplacements des seniors de plus de 70 ans vers leurs rendez-vous médicaux. Ce service, financé à 100% par la CCALCT dans le cadre de sa compétence sociale. Le diagnostic territorial révèle que la mobilité constitue le premier obstacle à l'accès aux services d'accompagnement numérique, notamment pour les seniors qui représentent la majorité des bénéficiaires des France Services. Dans un territoire où la dépendance au véhicule personnel est quasi-exclusive, de nombreux seniors se trouvent isolés et dans l'incapacité d'accéder aux services

	d'accompagnement numérique pourtant essentiels dans le contexte de dématérialisation croissante des services publics. Bien qu'un réseau de Transport à la Demande (TAD) régional existe sur le territoire, celui-ci n'est pas spécifiquement adapté aux besoins d'inclusion numérique : horaires rigides, circuits ne desservant pas tous La Canourgue, réservations complexes. Il conviendra d'organiser cette action en articulation avec l'offre TAD existante pour optimiser les solutions de mobilité disponibles. À ce titre, la Communauté de Communes pourra également se rapprocher de la Région Occitanie et de l'Agence Lozérienne de Mobilité, acteurs structurants de la mobilité sur le territoire, afin d'examiner les complémentarités possibles. L'éventuelle extension de ce dispositif aux besoins d'inclusion numérique permettrait aux seniors de se rendre dans les France Services de La Canourgue et Massegros Causses Gorges, ainsi qu'auprès d'agents habilités Aidants Connect sur le territoire. Cette extension s'inscrirait dans une logique de cohérence avec la compétence sociale de la CCALCT et de rationalisation des moyens existants. Cette action nécessitera la définition de l'encadrement réglementaire qui précisera les modalités d'accès, les critères d'éligibilité, et les destinations couvertes (âge, participation des usagers ...). En fonction de la solution retenue, il conviendra d'adapter les modalités d'accès à la commande publique. L'objectif est de garantir un service équitable tout en maîtrisant les coûts pour la collectivité.
Partenaires impliqués	Porteur : Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn Partenaires : • France Services de La Canourgue et Massegros Causses Gorges • Communes du territoire • Région Occitanie • Agence Lozère Mobilité
Cibles	• Seniors de plus de 70 ans résidant sur le territoire de la CCALCT Personnes en situation de fragilité de mobilité ayant des besoins d'accompagnement numérique • Bénéficiaires potentiels des services d'aide aux démarches administratives dématérialisées
Points de vigilance	• Définition précise des conditions d'utilisation et des critères d'éligibilité • Maîtrise des coûts supplémentaires liés à l'extension du dispositif • Coordination avec les France Services pour l'accueil des bénéficiaires • Évaluation régulière de l'utilisation effective du service étendu • Articulation avec les autres solutions de mobilité du territoire (TAD régional)
Ressources	Humaines :

	• Mobilisation des services de la CCALCT pour la gestion • Coordination avec les agents des France Services Financières • Extension du budget du dispositif existant en fonction de l'utilisation pour la Communauté de Communes
Indicateurs de réussite	• Satisfaction des bénéficiaires (enquête annuelle) • Fréquentation du dispositif et nombre de démarches administratives réalisées suite aux déplacements • Évolution du nombre d'usagers des France Services issus des communes rurales

Fiche Action n°2	Développer l'offre itinérante sur les territoires non desservis
Objectifs	• Améliorer la couverture territoriale des services d'accompagnement numérique sur l'ensemble de la CCALCT • Rapprocher les services des habitants • Optimiser l'utilisation des ressources humaines existantes (conseiller numérique, agents France Services) • Identifier et répondre aux besoins spécifiques des territoires en manque d'accompagnement
Description	Le diagnostic territorial révèle une concentration des services d'accompagnement numérique sur La Canourgue et Masegros Causses Gorges, laissant certaines zones du territoire moins bien desservies. Cette répartition inégale génère des difficultés d'accès pour certains habitants du territoire. Le développement d'une offre itinérante permettrait de compléter le maillage territorial existant en rapprochant les services des populations. Cette approche s'inscrit dans une logique d'équité territoriale et de service public de proximité, particulièrement importante dans un contexte rural où les distances et les contraintes de mobilité constituent des obstacles majeurs à l'inclusion numérique. L'offre itinérante pourrait prendre plusieurs formes selon les besoins identifiés et les moyens disponibles : délocalisation ponctuelle du conseiller numérique, permanences décentralisées d'agents des France Services, organisation d'ateliers collectifs délocalisés. Ces interventions pourraient s'appuyer sur les infrastructures communales existantes (mairies, salles communales) et s'articuler avec les temps forts de la vie locale. La mise en œuvre de cette action nécessitera préalablement un diagnostic approfondi des besoins sur le territoire pour adapter les solutions et les modalités d'intervention les plus pertinentes. Ce diagnostic pourra s'appuyer sur les retours des élu.e.s, des secrétaires de mairie. Il déterminera la fréquence, l'objet et la localisation de ces déplacements et plus largement les modalités d'intervention les plus adaptées. Ce diagnostic pourrait s'appuyer sur

	les retours des secrétaires de mairie, véritables observatrices des besoins locaux, ainsi que sur une analyse des demandes non satisfaites.
Partenaires impliqués	Porteur : Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn Partenaires : • Conseiller numérique de La Canourgue • France Services de La Canourgue et Massegras Causses Gorges • Communes du territoire (mise à disposition de locaux, relais d'information) • Secrétaires de mairie (identification des besoins, accueil local)
Cibles	• Habitants des communes non desservies ou éloignées des services existants • Personnes en situation de fragilité de mobilité • Publics "invisibles" identifiés par les communes
Points de vigilance	• Nécessité d'un diagnostic préalable pour identifier les besoins réels et cerner les modalités • Coordination avec les services existants pour éviter les doublons • Disponibilité des ressources humaines (conseiller numérique, agents FS) pour les déplacements • Mise à disposition de locaux adaptés dans les communes • Pérennité du dispositif en fonction des moyens disponibles • Communication et information des publics ciblés
Ressources	Humaines : • Coordination par les services de la CCALCT • Mobilisation ponctuelle du conseiller numérique et/ou des agents FS • Appui des secrétaires de mairie pour l'accueil et l'information Financières : • Coûts (déplacements, matériel...) Matérielles : • Équipement informatique mobile • Mise à disposition de locaux par les communes • Moyens de communication (flyers, affichage local)
Indicateurs de réussite	• Nombre de bénéficiaires touchés lors des permanences délocalisées • Fréquence des interventions sur le territoire • Satisfaction des usagers et des communes partenaires

Fiche Action n°3	Expérimenter des solutions numériques facilitant l'inclusion dans la vie quotidienne
Objectifs	• Favoriser l'accès des habitants à des services ou contenus essentiels (culture, santé, démarches administratives...) lorsque ceux-ci ne sont pas disponibles localement. L'action vise à encourager l'expérimentation et la sensibilisation autour d'outils numériques permettant de pallier ces absences et de renforcer l'inclusion sociale et territoriale.

Description	Le territoire de la CCALCT se caractérise par une faible densité de population et un éloignement géographique de nombreux services du quotidien. Cette situation pose la question de l'égalité d'accès à certains droits fondamentaux : accès à la culture, à la santé ou encore à des démarches administratives. Face à ce constat, l'action propose de tester et d'accompagner des solutions numériques innovantes permettant de maintenir ou de recréer localement cet accès. Plusieurs champs d'expérimentation sont envisagés : • Culture : le dispositif Micro-Folie, musée numérique itinérant déjà présent sur le territoire, permet d'offrir un accès aux œuvres et à la culture à un public éloigné des grands centres urbains. L'action pourra appuyer sa diffusion, son animation ou inspirer de nouvelles formes d'accès culturel grâce aux outils fournis par le numérique. • Santé : la mise en place de points de télémedecine ou de solutions de téléconsultation vise à faciliter la rencontre entre habitants et spécialistes absents du territoire. Ces dispositifs devront être accompagnés d'un volet de médiation numérique pour en garantir l'usage. • Accès aux droits et à la vie quotidienne : des outils numériques peuvent également être mobilisés pour accompagner les habitants dans leurs démarches (emploi, services publics, vie sociale), notamment dans les communes les plus isolées. Cette action se veut souple et évolutive, permettant de répondre à des besoins émergents par des expérimentations ciblées, en lien étroit avec les partenaires locaux (France Services, acteurs de santé, structures culturelles, associations). Elle intègre un volet de sensibilisation et d'accompagnement à l'usage, afin que les outils numériques soient réellement appropriés par les habitants et contribuent à renforcer leur autonomie.
Partenaires impliqués	Porteur : Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn Partenaires : • France Services de La Canourgue et Masegros Causses Gorges • Communes du territoire • Acteurs de secteurs culturels, de la santé et du social
Cibles	Habitants du territoire, en particulier les publics éloignés de l'offre de services de proximité
Points de vigilance	• Pérennité de dispositifs existants (ex. la Microfolie) • Coordination et complémentarité avec les services existants et les acteurs • Communication et information autour des dispositifs proposés
Ressources	• Financières : mise en œuvre et accompagnement d'expérimentations

	• Humaines : coordination, animation, médiation numérique
Indicateurs de réussite	• Nombre de personnes bénéficiaires • Profil et diversité des usagers touchés • Retours qualitatifs sur les outils testés (utilité, facilité d'usage, impact sur l'accès aux services) • Maintien, extension ou duplication des dispositifs à l'issue des expérimentations

5.2. AXE 2 – Renforcer les moyens d’agir : techniques et humains

Cet axe vise à renforcer les capacités des communes et des acteurs de terrain à accompagner les habitants dans leurs usages numériques, en soutenant l'accès aux outils, aux formations et à l'équipement.

Fiche Action n°4	Maintenir l'offre des France Services sur le territoire
Objectifs	• Pérenniser les deux France Services existants (La Canourgue et Masegros Causses Gorges) comme points d'ancrage essentiels de l'accompagnement numérique • Renforcer et sécuriser les moyens humains et financiers nécessaires au maintien de la qualité de service • Consolider le positionnement des FS comme lieux ressources privilégiés pour l'inclusion numérique sur le territoire
Description	Les France Services de La Canourgue et Masegros Causses Gorges constituent les deux principaux points d'accueil et d'accompagnement numérique du territoire. Le diagnostic territorial confirme leur rôle essentiel : ils répondent à un besoin crucial sur ce territoire rural où la dématérialisation croissante des services publics impacte tout public en matière d'usages de ces outils, jeunes ou moins jeunes, aggravé par des facteurs de précarité. Ces structures proposent un panel de services allant de l'aide ponctuelle (photocopies, création de comptes de messagerie) aux accompagnements plus complexes (dossiers retraite, démarches CAF, CPAM, CNI). Elles développent également des ateliers thématiques (déclaration d'impôts, cybersécurité) et accueillent de nombreuses permanences partenaires (Mission locale, médiateur, associations). Le diagnostic révèle cependant des fragilités : surcharge de travail au Masegros Causses Gorges avec un seul agent, méconnaissance des services proposés par une partie de la population, et incertitudes sur les financements futurs. La suspension des financements pour de nouveaux établissements au niveau national renforce l'importance de consolider l'existant.

	Face à ces enjeux, cette action vise à garantir la continuité et la qualité de service de ces deux structures essentielles, en anticipant les besoins d'évolution (renforcement des équipes, formation du personnel, amélioration de la communication) et en sécurisant leur pérennité financière.
Partenaires impliqués	Porteur : Communes de La Canourgue et du Massegros Causses Gorges Partenaires : • Préfecture et services publics de la Lozère • Département de la Lozère (Lozère Développement) • Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn • Animation départementale du dispositif France Services
Cibles	• Habitants du territoire Aubrac Lot Causses Tarn
Points de vigilance	• Anticiper la montée en compétence des agents
Ressources	Humaines : • Accompagnement local et départemental • Maintien de la formation des agents à jour Financières : • Maintien des subventions existantes • Recherche potentielle de financement complémentaires
Indicateurs de réussite	• Nombre d'usagers accueillis • Taux de satisfaction des usagers • Nombre de partenariats/permanences maintenus • Formation des agents / des usagers, du nombre des aidants-connect + relais locaux (milieu associatif)

Fiche Action n°5	Maintenir la présence d'un conseiller numérique
Objectifs	• Pérenniser le poste de conseiller numérique au-delà de septembre 2026 (fin de convention actuelle) • Sécuriser les financements nécessaires face aux incertitudes nationales sur le dispositif • Préserver l'expertise et la continuité de l'accompagnement numérique individualisé sur le territoire
Description	Le conseiller numérique de La Canourgue, en poste depuis 2021, constitue une ressource essentielle pour l'inclusion numérique du territoire. Le diagnostic confirme son rôle clé : il accompagne un public diversifié (majoritairement seniors, mais aussi scolaires, étudiants, professionnels) à travers des accompagnements individuels et des ateliers collectifs limités à 6-7 personnes pour garantir la qualité pédagogique. Sa double casquette - formation à l'autonomie numérique ET habilitation Aidants Connect pour les besoins immédiats - répond parfaitement aux réalités du territoire rural. Il bénéficie d'une

	excellente intégration dans l'écosystème local (collaboration étroite avec les FS, réseau avec assistant.e.s social.es et administrations) et d'une forte reconnaissance (rayonnement départemental, bouche-à-oreille efficace). Au-delà de son rôle d'accompagnement direct, le conseiller numérique s'impose comme un coordinateur naturel de l'inclusion numérique sur le territoire. Son expertise, sa connaissance des acteurs et sa capacité à faire le lien entre les différentes structures en font un référent privilégié pour développer une approche territoriale cohérente de l'inclusion numérique. Cependant, l'avenir de la pérennité du soutien par l'État des conseillers numériques est incertain. Devant cette incertitude, il convient d'anticiper ce soutien par des solutions alternatives permettant le maintien de cette expertise sur le territoire ».
Partenaires impliqués	Porteur du projet : Commune de La Canourgue Partenaires : • Préfecture de la Lozère (ANCT) • Département de la Lozère • Lozère Développement • CCALCT
Cibles	• Habitants éloignés des services numériques, personnes en situation de précarité numérique, publics "invisibles" identifiés dans le diagnostic • Acteurs de l'écosystème d'inclusion numérique (FS, associations, secrétaires de mairie) bénéficiant de la coordination territoriale
Points de vigilance	• Échéance critique : Convention se terminant en septembre 2026, nécessité d'anticiper • Incertitudes nationales : Évolution des politiques publiques de soutien aux conseillers numériques • Transformation éventuelle d'un soutien financier de l'État par un financement local • Continuité de service : Éviter toute rupture dans l'accompagnement des publics et assurer le relais auprès de personnes formées • Maintien de l'expertise : Risque de perte de compétences si changement d'intervenant • Couverture territoriale : Optimisation de l'intervention sur l'ensemble de la CCALCT • Rôle de coordination : Définition claire des missions de coordination territoriale
Ressources	Humaines : • Maintien et sécurisation du poste en exercice • Anticipation d'une solution alternative en cas d'indisponibilité de l'agent • Accompagnement départemental

	- Formation continue du conseiller numérique et de l'agent de remplacement Financières : - Budget annuel à prendre en compte (salaire, charges et fonctionnement) - Recherche potentielle de financements complémentaires Matérielles : - Outils de mobilité sur le territoire
Indicateurs de réussite	- Maintien du poste - Taux de satisfaction des usagers (enquête annuelle) - Nombre de personnes accompagnées - Nombre d'ateliers et d'interventions réalisés

Fiche Action n°6	Former les ressources avec l'habilitation Aidants Connect
Objectifs	Renforcer les compétences des médiateurs numériques du territoire en matière d'accompagnement aux démarches administratives Garantir un cadre légal et sécurisé pour l'accompagnement numérique sur l'ensemble du territoire Maintenir un niveau de compétences à jour face à l'évolution des procédures dématérialisées Développer un réseau d'aidants qualifiés pour répondre aux besoins croissants d'accompagnement
Description	L'habilitation Aidants Connect est essentielle pour garantir un cadre légal et sécurisé à l'accompagnement numérique. Elle n'est aujourd'hui pas accessible à tous les acteurs qui en auraient besoin. L'habilitation Aidants Connect permet aux aidants professionnels (assistants ou travailleurs sociaux, CIP, CESF, éducateurs spécialisés, infirmiers...) de réaliser des démarches administratives pour le compte des usagers en cas de besoins immédiats, tout en respectant un cadre déontologique strict. Cette compétence apparaît indispensable dans un contexte de dématérialisation croissante des services publics, particulièrement sur un territoire rural où les habitants sont souvent démunis face aux outils numériques. La formation des ressources avec l'habilitation Aidants Connect pourrait s'organiser autour du conseiller numérique, qui dispose déjà de cette qualification et de la capacité à la dispenser. Cette approche permettrait de capitaliser sur l'expertise locale existante tout en développant un réseau d'aidants qualifiés sur le territoire. Au-delà de la formation initiale, cette action nécessiterait la mise en place d'un suivi régulier pour maintenir les compétences à jour face à l'évolution des procédures et à l'émergence de nouveaux dispositifs. Des temps de formation complémentaires pourraient être

	organisés périodiquement, favorisant également les échanges de pratiques entre les aidants du territoire.
Partenaires impliqués	Porteur : Conseiller numérique de La Canourgue Partenaires : • Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn (coordination et identification des bénéficiaires) • France Services de La Canourgue et Massegras Causses Gorges • Communes du territoire (secrétaires de mairie) • Lozère Développement (expertise et accompagnement)
Cibles	• Agents des France Services non encore habilités • Secrétaires de mairie volontaires et éligibles • Médiateurs numériques du territoire éligibles (associations, centres sociaux)
Points de vigilance	• Identification préalable des personnes éligibles et volontaires pour la formation • Coordination entre les différents acteurs pour organiser les sessions de formation • Financement de la formation pour les agents non pris en charge par leur structure • Disponibilité des personnes habilitées à former • Suivi dans le temps et formations de mise à jour régulières • Respect des critères d'éligibilité à l'habilitation Aidants Connect
Ressources	Humaines : • Mobilisation du conseiller numérique comme formateur • Coordination par les services de la CCALCT • Disponibilité des agents à former selon les plannings de service Financières : • Coûts de formation pour les agents non pris en charge par leur structure • Frais de déplacement et d'organisation des sessions • Temps de formation (remplacement éventuel des agents)
Indicateurs de réussite	• Nombre de personnes formées et habilitées Aidants Connect • Répartition géographique des aidants sur le territoire

5.3. AXE 3 – Structurer et animer un écosystème local de l'inclusion numérique

Ce troisième axe vise à structurer une coordination souple mais efficace entre les acteurs de terrain, à faciliter leur interconnaissance et à représenter le territoire dans les dynamiques régionales ou nationales.

**Fiche
Action n°7**

Identifier un interlocuteur unique sur le territoire

Objectifs	• Structurer la coordination de l'inclusion numérique à l'échelle du territoire • Faciliter la circulation d'informations entre les différents acteurs • Améliorer l'orientation des publics vers les services adaptés • Créer un point de contact privilégié pour les dynamiques départementales et régionales
Description	Le diagnostic territorial révèle que la coordination entre les acteurs de l'inclusion numérique repose essentiellement sur des relations interpersonnelles informelles, ce qui limite l'efficacité globale du dispositif. Cette situation génère une connaissance partielle des offres existantes, des compétences spécifiques de chaque structure et des possibilités d'orientation des publics. L'absence d'un interlocuteur identifié complique également la participation du territoire aux dynamiques d'inclusion numérique. Les services de la communauté de communes soulignent par ailleurs que les agents autres que le conseiller numérique et les France Services ne sont pas dédiés à 100% aux missions d'inclusion numérique, ce qui nécessiterait d'avoir un référent distinct de l'action technique capable de centraliser et redistribuer l'information. L'identification d'un interlocuteur unique à l'échelle du territoire ALCT, permettrait d'établir un binôme complémentaire alliant les compétences du conseiller numérique et l'ancrage territorial. Cette fonction de coordination pourrait s'organiser en articulation entre la Communauté de Communes et le conseiller numérique, permettant de conjuguer la vision politique intercommunale avec l'expertise opérationnelle de terrain. Cette approche nécessiterait une clarification des rôles et des modalités de collaboration entre la CCALCT et la commune de La Canourgue, actuel employeur du conseiller numérique.
Partenaires impliqués	Porteur : Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn Partenaires : • Conseiller numérique de La Canourgue • Commune de La Canourgue (employeur du conseiller numérique) • France Services de La Canourgue et Massegras Causses Gorges • Communes du territoire • Lozère Développement et partenaires départementaux
Cibles	Ensemble des acteurs de l'inclusion numérique du territoire Habitants du territoire de la Communauté de Communes Partenaires institutionnels
Points de vigilance	• Articulation avec les missions existantes du conseiller numérique • Pérennité du dispositif en lien avec l'avenir du poste de conseiller numérique • Disponibilité de moyens humains pour le référent

Ressources	Humaines : • Mobilisation du conseiller numérique dans ses missions de coordination • Appui des services de la CCALCT • Temps dédié à la fonction de référent territorial Financières : • Dotation pour le moyen humain • Frais de déplacement et de participation aux instances départementales
Indicateurs de réussite	• Formalisation de la fonction de référent territorial • Amélioration de la coordination entre acteurs

Fiche Action n°8	Créer un annuaire local des partenaires de l'inclusion numérique
Objectifs	• Améliorer la visibilité des dispositifs et des acteurs d'inclusion numérique sur le territoire • Faciliter l'orientation des publics vers les services adaptés à leurs besoins • Renforcer la coordination entre les différents partenaires locaux • Constituer un outil de référence pour les professionnels et les élus du territoire
Description	Le diagnostic territorial révèle un manque de visibilité des dispositifs et des acteurs d'inclusion numérique présents sur le territoire. Il n'existe pas d'annuaire actualisé permettant aux professionnels comme aux habitants de connaître l'ensemble des ressources disponibles. Cette méconnaissance limite les possibilités d'orientation des publics et freine le développement de synergies entre les acteurs. Les échanges avec les France Services font état d'un besoin récurrent d'un répertoire des dispositifs et acteurs existants sur le territoire, à condition qu'il soit régulièrement mis à jour. La création d'un annuaire local permettrait de référencer de manière exhaustive les acteurs de l'inclusion numérique, leurs spécificités, leurs modalités d'intervention et leurs coordonnées. Cet outil pourrait inclure les France Services, le conseiller numérique, les associations proposant des actions numériques, les secrétaires de mairie habilitées, les espaces de vie sociale, ainsi que les dispositifs spécifiques comme les permanences décentralisées. L'annuaire pourrait être conçu comme un outil évolutif, régulièrement mis à jour par le référent territorial, et diffusé sous différents formats selon les besoins : version papier pour les professionnels, version numérique consultable en ligne, fiches synthétiques pour les communes. Cette approche permettrait de compléter les cartographies réalisées aux autres échelles administratives, notamment la cartographie régionale Rhin'Occ.

Partenaires impliqués	Porteur : Référent territorial (à identifier dans le cadre de l'action n°6) Partenaires : • Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn (coordination) • France Services de La Canourgue et Massegros Causses Gorges • Communes du territoire (secrétaires de mairie) • Associations et structures proposant des actions numériques • Lozère Développement (articulation avec les outils départementaux)
Cibles	• Professionnels de l'accompagnement social et numérique • Secrétaires de mairie et agents communaux • Élus du territoire • Habitants du territoire recherchant un accompagnement
Points de vigilance	• Nécessité d'un recensement exhaustif préalable des acteurs et dispositifs • Mise à jour régulière pour maintenir la pertinence de l'outil • Définition des modalités de diffusion et d'accès à l'annuaire • Articulation avec les outils existants à d'autres échelles
Ressources	Humaines : • Temps de travail du référent territorial pour le recensement et la mise à jour • Contribution des acteurs pour la fourniture des informations
Indicateurs de réussite	• Nombre d'acteurs référencés dans l'annuaire • Fréquence de mise à jour de l'outil

Fiche Action n°9	Créer des rendez-vous réguliers entre tous les acteurs du territoire
Objectifs	• Structurer les échanges entre les acteurs de l'inclusion numérique du territoire • Favoriser la coordination et les synergies entre les différentes structures • Faciliter le partage d'informations et de bonnes pratiques • Renforcer la cohérence des actions menées sur le territoire
Description	Le diagnostic territorial révèle que les échanges entre les acteurs de l'inclusion numérique existent mais restent largement informels et inégaux. Si certains liens sont très forts, comme entre le conseiller numérique et la FS de La Canourgue, d'autres sont inexistantes, notamment avec la FS de Massegros Causses Gorges. Cette coordination informelle présente des limites importantes qui se traduisent par une connaissance partielle des offres existantes et des difficultés d'orientation des publics. L'organisation de rendez-vous réguliers permettrait de dépasser ces échanges interpersonnels pour créer une dynamique collective structurée. Ces temps de rencontre favoriseraient

	l'interconnaissance des acteurs, le partage d'expériences et la construction d'une approche territoriale cohérente de l'inclusion numérique. Les rendez-vous pourraient s'organiser selon un rythme à définir en fonction des besoins identifiés et des disponibilités des acteurs. Une fréquence d'échange plus soutenue lors de la mise en place permettrait d'installer la dynamique, pour ensuite aboutir à un rythme plus espacé une fois les habitudes de travail établies. Ces rencontres pourraient alterner entre des formats différents : réunions techniques de coordination, temps d'échanges de pratiques, ou sessions de formation collective. L'animation de ces rendez-vous pourrait être assurée par le référent territorial. Cette approche permettrait de créer un véritable réseau local d'acteurs de l'inclusion numérique, capable de répondre de manière coordonnée aux enjeux du territoire et de s'inscrire dans les dynamiques départementales et régionales.
Partenaires impliqués	Porteur : Référent territorial (à identifier dans le cadre de l'action n°6) Partenaires : • Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn (organisation, logistique) • France Services • Conseiller numérique de La Canourgue • Communes du territoire • Associations et espaces de vie sociale • Lozère Développement
Cibles	• Ensemble des acteurs de l'inclusion numérique du territoire • Professionnels de l'accompagnement social et numérique
Points de vigilance	• Définition d'un rythme de rencontres adapté aux disponibilités des acteurs • Identification des participants • Articulation avec les instances départementales existantes
Ressources	Humaines : • Temps d'animation du référent territorial • Disponibilité des acteurs pour participer aux rencontres Matérielles : • Locaux de réunion adaptés • Équipement de visioconférence
Indicateurs de réussite	• Nombre de rendez-vous organisés dans l'année • Taux de participation des acteurs invités • Diversité des structures représentées



6. Signataires de la feuille de route